

CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 mai 2016

L'an deux mille seize, le 8 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 2 mai 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI.

Conseillers absents excusés : Mesdames Jeanne Marie AMOREIRA (procuration à Mme.AVELINO), Marie-Claude AVELINO (procuration à Mr. BOINET) et Monsieur Jean-Paul BRETTE (procuration à Mme. AGIER)

• **Approbation du Conseil municipal du 14 avril 2016**

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

• **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FONCIERES

1.a - Suivi du P.L.U.

Le Maire rappelle au Conseil que la clôture de l'enquête publique est prévue le vendredi 13 mai à 12h. Le commissaire enquêteur doit faire un premier compte rendu de synthèse des personnes reçues, compte-rendu qui sera adressé à la "commission urbanisme" pour observation(s) éventuelle(s). Le Maire devra en faire retour au Commissaire enquêteur dans les 15 jours.

1. b - Projet d'éoliennes

Le Maire informe le Conseil que, comme il s'y était engagé, il a pris l'attache de plusieurs collègues ayant, soit mené à bien, soit arrêté un projet, soit étant dans la phase de réalisation. C'est ainsi qu'il a rencontré, les Maires de La Chapelle Marcousse (Puy de Dôme), de Saint Julien Puy Lavèze (Puy de Dôme, de la Communauté de communes pour Camps, Sexcle et Mercoeur (Corrèze), Comps la Grand'Ville (Aveyron).

De plus, nous avons rencontré un expert en gestion et management de l'énergie (toutes énergies).

De tous ces avis, s'appliquant par définition à des contextes et projets différents, il ressort néanmoins des points communs :

- Pour les communes concernées, la réflexion sur un tel projet est une démarche de territoire et ne doit pas être d'approche financière. (*Pour la commune d'implantation, la fiscalité afférente est encadrée par la Loi. Estimation à 2500 € / an par machine.*)
- Les "éoliennes" doivent se raisonner dans le contexte de la gestion de l'énergie de demain (*Le sens de l'Histoire fait que la consommation d'électricité sera - est déjà pour certaines entreprises - gérée en fonction de la production et non l'inverse comme c'est la cas actuellement*)
- Un point important : il a été souligné que la production et la consommation sont

locales (*Pour la Corrèze, l'éolien est complémentaire aux barrages*)

- Un second point important, la communication:

La population doit être informée de manière objective. Cela implique d'avoir suffisamment de données sur le projet pour savoir de quoi on parle, et d'organiser pour les Rosiérais la visite d'un parc éolien en fonctionnement.

- Un point commun à tous les réponses reçues : la durée des études et de la procédure est en moyenne de 10 ans ! Le Maire souligne que ce constat doit interroger les élus actuels car si ce sont eux qui sont saisis de la démarche, ce ne sont pas eux qui auront en définitive à en décider.

Mr. ZANETTI rappelle que le sens de l'histoire est aussi de sortir du nucléaire.

Sur ces différentes considérations, le Maire propose :

Dans un premier temps de prendre l'attache de Messieurs les Maires d'Egletons et de Saint Yrieix le Déjalat pour leur restituer les conclusions de sa démarche et leur proposer une rencontre d'information avec la Société EOLFI, ainsi qu'avec les trois Conseils municipaux et le Président de la "Communauté de communes de Ventadour" , un projet de territoire étant par définition intercommunal

Le Maire rappelle que la Société EOLFI nous suggère de prendre dès à présent une délibération de soutien à la démarche ...laquelle pourrait être interprétée comme un engagement. Il propose d'attendre d'une part, d'avoir les avis de Saint-Yrieix et d'Egletons afin d'avoir un positionnement commun et d'autre part d'avoir plus d'informations : dimension du parc, caractéristiques des machines, impact visuel et impact des travaux connexes sur chaque commune.

Le Conseil, à l'unanimité souscrit à la démarche proposée et charge le Maire de prendre l'attache des communes d'Egletons et de Saint Yrieix le Déjalat.

Le Conseil remercie Mr. Gérard BRETTE d'avoir interprété les documents d'EOLFI pour donner au Conseil un schéma d'implantation plus clair et plus précis.

1. c - Demande de déclassement

Le Maire informe le Conseil que le SIRTOM envisage l'aménagement de la déchetterie de Rosiers d'Egletons. Pour ce faire, il demande, par lettre du 22 avril 2016, la cession à son profit, de l'emprise du chemin contiguë.

Attendu que ce chemin est devenu inexploitable, le Conseil à l'unanimité décide de son déclassement sur la partie dont le SIRTOM est riverain et autorise le Maire à signer les actes de cession correspondants.

II. COMMUNAUTE DE COMMUNES

II. a - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (Document préalablement transmis)

Le Maire présente au Conseil le rapport de la "Chambre Régionale des Comptes" sur la situation financière de la "Communauté de communes de Ventadour".

Ce rapport, globalement positif, pointe néanmoins les difficultés de deux secteurs :

- Le service "enfance-jeunesse".
- L'espace aqua récréatif intercommunal d'Egletons

Sur le premier point, le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un service d'utilité sociale qui fonctionne particulièrement bien mais qui, par nature, ne peut être seul en équilibre.

Sur le second point, le Maire rappelle que la "piscine" actuelle ne correspond pas au projet qu'il avait mené à bien lors de sa présidence à la Communauté et dont il avait obtenu le permis de construire et les financements.

Il rappelle les décisions prises en 2008 par la nouvelle majorité communautaire sur proposition du nouveau Président au motif de diminuer le coût des travaux soit:

- Abandon du plancher mobile, ce qui a nuit à la productivité prévue (cohabitation d'activités diversifiées par exemple) et suppression du bassin à fond plat (ce qui ne permet plus d'assumer des activités à caractère national de type compétition) ... dispositions qui obèrent maintenant les recettes directes ou indirectes initialement attendues.

- Suppression des équipements dits de "Haute Qualité Environnementale" lesquelles permettraient de faire des économies en coût de fonctionnement (isolation thermique, fluides, énergies diverses ...) pendant toute la durée de vie de l'ouvrage.

Le Maire rappelle que le respect des normes H.Q.E. permettait une prise en charge par la Région Limousin de 15% du coût de l'ouvrage et que, du fait de leur rejet, la communauté a ainsi perdu une subvention de 625 000 €.

Des décisions dont il nous faut maintenant assumer les conséquences pointées par la "Chambre Régionale des comptes".

Le Conseil prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

II. b - Transports scolaires

Le Conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour les transports collectifs dont les transports relatifs aux animations scolaires. Cette possibilité pourrait devenir effective à partir de la prochaine rentrée scolaire
Il est proposé d'adhérer à cette démarche

Le Conseil, à l'unanimité décide d'adhérer au "groupement de commandes transport collectif" et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

III. c - Activités périscolaires

Le Maire informe le Conseil que la convention triennale passée avec la Communauté de communes pour les animations périscolaires (PEDT) arrive à son terme.

A l'expérience des trois années écoulées et au constat que tout s'est bien passé avec les animateurs de la communauté, le Maire propose de reconduire la convention.

Le Conseil, à l'unanimité décide de reconduire ce partenariat et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

III. SUIVI DES TRAVAUX

III. a - Programme voirie 2015

Mr. ZANETTI rappelle les travaux prévus au programme-voirie 2015 : le centre du village de Maumont, l'impasse de la Bouyge et du Bary des canes au bourg, la route de Pranchère et la partie haute du village de Laval.

Il informe le Conseil que les travaux sont actuellement en cours de réalisation par l'Entreprise COLAS, adjudicataire des travaux.

Mr. ZANETTI propose d'ajouter au marché la réfection de l'accès du lotissement des Chanoux à la route de Lapleau pour un montant de 1 288 € H.T.

Le Conseil, à l'unanimité valide la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant au marché correspondant

III. b - Nouvelle salle d'activités associatives et sportives

Le Maire informe le Conseil que l'étude du programme confié à "Corrèze Ingénierie" est achevée. Ce programme définit les différentes phases d'opérations et les fonctionnalités du futur ouvrage. Après validation, il permet d'établir le cahier des charges de consultation de maîtrise d'oeuvre.

Mr. ZANETTI précise que ce programme prévoit l'ensemble des opérations prévues, dont certaines pourront être différées en fonction de nos finances, soit :

- la construction de la nouvelle salle,
- le déplacement de la route vers l'emplacement du tennis,
- le démontage du "1000 club",
- la destruction du bâtiment des vestiaires dont les services seront inclus dans le nouveau bâtiment pour éviter les frais de mise aux normes (10 000 €) et pouvoir bénéficier des subventions spécifiques de la Ligue de football.

Le Maire précise que, en raison de son taux d'amiante, nous serions prochainement mis en demeure, dans un premier temps d'interdire l'accès au "1000 club" et dans un second temps de procéder à sa démolition et à son traitement en centre de désamiantage ... ensemble d'opérations très onéreuses et en dépenses obligatoires non subventionnées.

Nous avons donc anticipé les choses en intégrant le "1000 club" dans l'opération "nouvelle salle" laquelle pourra bénéficier globalement des diverses subventions.

Sur les pièces de consultation fournies par "Corrèze Ingénierie" soit :

- ***Le règlement de consultation***
- ***L'acte d'engagement***
- ***Le CCAP***
- ***Le programme version "maîtrise d'œuvre"***

le Conseil, à l'unanimité décide de consulter quatre cabinets locaux architectes: Mrs. Hervé DAVID et Pierre BRUDIEUX à Tulle, Pierre VARIERAS à Ussel, Florence et Philippe ROSSIGNOL à Egletons

IV. AFFAIRES FINANCIERES

IV. a - Remboursement d'avance de trésorerie

Le Maire rappelle que, pour régler, sans attendre les retours de subventions, les entreprises qui sont intervenues sur travaux du clocher de l'église, nous avons contracté en 2015 une avance de trésorerie de 140 000 €. auprès de la Banque Postale. Le contrat arrive à échéance le 27 mai 2016.

Attendu que nos finances le permettent, le Maire propose de procéder au remboursement.

Le Conseil, à l'unanimité décide de rembourser l'avance de 140 000 € à la Banque Postale.

IV. b - Régime indemnitaires des personnels

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition d'une augmentation de 2% de Mme. AGIER

V. AFFAIRES DIVERSES

V. a - Achat de bois

Le Maire présente au Conseil, d'une part la proposition à 3000 € de Mr. Patrick MARUT pour l'achat des bois situés sur le terrain communal au lieudit Trébiaux et d'autre part, la demande de Mr. DOMINGO pour l'achat pour 1000 m² pour un projet d'habitation..

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Mr. MARUT et la demande de Mr. DOMINGO

V. b - Fédération Départementale d'Electrification de d'Energie de la Corrèze

Le Maire présente les nouveaux statuts de la "Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze" modifiés par délibération du Conseil syndical en date de ce 29 avril. Ces modifications concernent d'une part le retrait de la compétence optionnelle "communications électroniques" et d'autre part le retrait des communautés de communes de Lubersac - Auvézère, du Canton de Mercoeur, du Canton de Saint-Privat, du Canton de Beynat et du Sud Corrèzien.

Le Maire précise que, en tant qu'adhérent à la Fédération, il convient de se prononcer sur les nouveaux statuts.

Le Conseil, à l'unanimité accepte les nouveaux statuts de la FDEE 19.

V. c - Edition d'un timbre-poste

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Alain NOUGUIER, Président du Club philatélique et cartophile de Bugeat, qui a engagé une démarche auprès de La Poste pour l'édition d'un timbre sur le thème des Papes corréziens.

Il a été demandé à la commune une lettre de soutien a cette initiative

V. d - Location des salles municipales

Le Maire rappelle, qu'avait été évoquée lors du dernier conseil municipal, la nécessité de formaliser la location des salles communales lors des manifestations recevant du public.

En effet, le fait que les relations se passent toujours bien avec les Associations rosiéroises ne doit pas occulter - faute d'avoir un document précisant les responsabilités respectives - les risques encourus par chaque partenaire en cas de difficultés (Services de police, assurances, sécurité sociale, services de secours ...)

Un groupe de travail a été constitué pour élaborer les documents contractuels adaptés aux divers demandeurs soit les Associations Rosiéroises et les particuliers de (ou hors de) la commune.

- Convention de location laquelle constitue le contrat
- Fiches d'état des lieux "avant et après"
- Règlement intérieur spécifique aux associations de la commune
- Règlement intérieur applicable aux demandeurs particuliers

Mme MAGNE présente au Conseil les différents textes établis par le groupe de travail.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la démarche, accepte les documents présentés et décide d'un montant forfaitaire de 250 € pour la caution de garantie des Associations et du montant de la location pour celle des particuliers.

Le Maire propose d'organiser une réunion d'information avec les Présidents des associations pour leur expliquer la démarche, laquelle servira d'expérience anticipée pour les utilisateurs de la nouvelle salle d'activités associatives et sportives.

V. e - Fédération Corrézienne de la "Libre pensée"

Le Maire informe le Conseil d'un courrier adressé par la "Fédération Corrézienne de la Libre Pensée". L'objet de ce courrier est de solliciter la mise à disposition d'un local communal pour un moment de recueillement des familles lors d'obsèques civiles.

Mr. TALBERT demande si, compte tenu de la destination, un tel local doit faire l'objet d'aménagements spécifiques ?

Le Maire répond qu'à son avis, il s'agit d'un court temps d'accueil, en cas d'intempérie par exemple, ce qui ne nécessite pas de prendre des mesures particulières.

Il précise toutefois que le seul local convenable en regard de l'objet de la demande est la salle "Jean-Paul TRICHARD" laquelle est d'utilisation scolaire ce qui n'est pas compatible ni en temps ni en vocation.

V. f - Commission "Jeunes"

Mr. CARAMINOT informe le Conseil des manifestations "jeunes" prévues prochainement :

- Le samedi 23 juillet à Neuvic : initiation au golf le matin et jeux de plage l'après midi
- Le samedi 27 août avec "Sport Nature" : Tir à l'arc et Slackline.

V. g - Emplois saisonniers

Le maire rappelle que comme chaque année, en raison des congés du personnel, nous devons faire appel à des emplois saisonniers sur des contrats de renfort ou de remplacement.
